



Le Collectif – tous acteurs de notre ville
Saint-André-lez-Lille

Contribution à la concertation PLU de la Métropole européenne de Lille mars 2017

L'association *Le Collectif – tous acteurs de notre ville* engagée dans un « Atelier citoyen d'urbanisme »¹ se mobilise pour contribuer à la concertation sur le Plan local d'urbanisme. Trois démarches sont engagées :

- une participation au **groupe de travail inter-associatif de la MRES** sur l'aménagement du territoire qui a débouché sur une contribution inter-associative² ;
- une participation à l'**outil de cartographie participative "Carticipe"** mis en place par la Métropole européenne de Lille pour la durée de la concertation ; un atelier "atelier Carticipe" ouvert à tous sera organisé prochainement dans le cadre d'un Café citoyen à Saint-André pour élargir la participation des habitants ;
- le dépôt d'une contribution pour exprimer **notre approche de l'aménagement à l'échelle de notre commune de Saint-André**. La présentation de cette approche globale est l'objet du présent document³.

¹ Atelier citoyen d'urbanisme, le-collectif.org/2016/10/atelier-citoyen-urbanisme/

² Contribution collective de la MRES à l'élaboration du PLU2, décembre/février 2017
le-collectif.org/2017/02/contribution-collective-mres-plu2/

³ Retrouvez cette contribution à le-collectif.org/2017/03/plu-master-plan-st-andre/

Nos valeurs pour l'urbanisme intercommunal

À l'échelle de la Métropole européenne de Lille, nous participons à la concertation pour défendre une conception globale de l'urbanisme intercommunal, comme nous l'avons affirmé avec la contribution inter-associative pilotée par la MRES. Cette conception globale repose sur la sobriété au niveau individuel et collectif. Cela se traduit par un objectif pour le PLUi de **zéro urbanisation supplémentaire a priori** sur les terres agricoles et naturelles de notre métropole.

“ zéro urbanisation supplémentaire a priori

- cela ne veut pas dire interdire toute extension urbaine (dans la durée du PLUi), mais cela veut dire limiter l'extension urbaine aux cas les plus légitimes qui seront évalués au cas par cas à travers des procédures de modification du PLUi ;
- cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas valoriser ces espaces agricoles et naturels ; il faut les valoriser par les circuits courts alimentaires, et diverses activités de loisirs et d'éducation environnementale (par exemple) tout en préservant leur caractère ;

“ optimisation de nos ressources

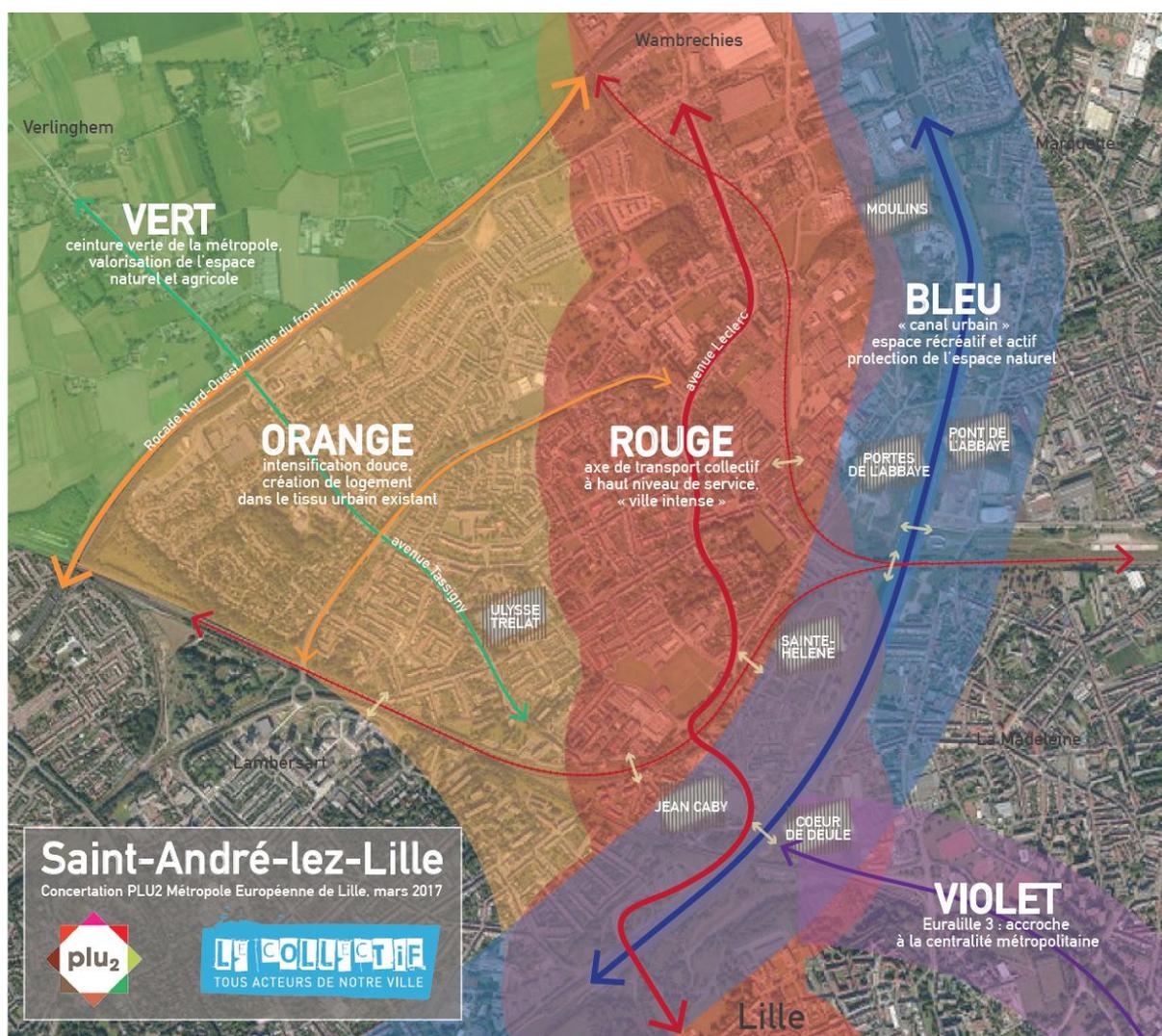
- cela veut aussi dire qu'on se focalise avant toute chose sur les **perspectives d'optimisation de nos ressources** :
 - optimiser nos ressources foncières avec le renouvellement urbain et l'intensification de notre tissu urbain,
 - optimiser l'occupation des logements avec (par exemple) l'habitat participatif,
 - optimiser nos déplacements avec moins de déplacements seul dans sa voiture individuelle et plus de modes actifs (c'est l'objectif du PDU, Plan de déplacement urbain),
 - optimiser le stationnement automobile gros consommateur d'espace,
 - optimiser l'utilisation des zones d'activités souvent très peu denses et qui se multiplient autour des embranchements autoroutiers,
 - optimiser nos modes de consommation, par exemple en privilégiant les circuits courts agricoles,
 - optimiser notre production et notre consommation d'énergie en évitant des choix énergivores (par exemple, les véhicules électriques quand on peut utiliser le vélo),
 - etc.

Un plan d'ensemble pour la commune de Saint-André

À l'échelle de Saint-André, nous avons engagé une réflexion diffusée aux habitants à partir du mois de juin 2016. Cette vision a été présentée au conseil municipal de Saint-André le 22 septembre 2016. La concertation sur le Plan Local d'Urbanisme nous incite à réfléchir globalement sur l'avenir de notre commune pour les 10-15 prochaines années.

“ réflexion globale sur l'avenir de notre commune
pour les 10-15 prochaines années

Nous proposons une vision globale de la stratégie urbaine qui permet de guider aujourd'hui les choix des différents zonages dans le futur PLU et les orientations d'aménagements et de programmation (OAP). Ce “master-plan” andrésien identifie 5 secteurs stratégiques dans notre commune, déclinés en 5 couleurs.



Au nord de la rocade nord-ouest, la couleur verte

Les quartiers du Corbeau et des Muchaux doivent être consacrés à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel et agricole. La rocade autoroutière constitue une limite claire à l'urbanisation comme vient de le préciser l'évaluation environnementale du SCoT effectuée par la DREAL, *“une route à 2x2 voies est une coupure au-delà de laquelle l'urbanisation est interdite lorsqu'elle enserme une enveloppe urbaine”*⁴. Il s'agit donc bien d'un secteur classé dans l'hémicycle vert de l'arc nord comme l'atteste la commission d'enquête du SCoT, précisant que le secteur des Muchaux *“est effectivement situé[e] dans ce qui devrait être un hémicycle au sens du SCoT”*⁵. Ce secteur doit ainsi être reclassé en zonage agricole (A) et en zonage naturel (NE) au niveau des secteurs en zone humide. Un projet pourrait ainsi être mené en valorisant les circuits courts agricoles et engageant une transition vers l'agriculture biologique et la permaculture. Le projet de ferme pédagogique participe à cette dynamique en rapprochant les citoyens de l'agriculture de proximité.

un exemple, une inspiration

L'association Fermes d'avenir, créée fin 2013, porte un projet sociétal ambitieux pour promouvoir un nouveau modèle d'agriculture, basé sur les principes de l'agroécologie et en phase avec le contexte socio-économique actuel.

fermesdavenir.org/



⁴ Rapport de la commission d'enquête du SCoT remis le 20 décembre 2016, avis de la DREAL scot-lille-metropole.org/spip.php?rubrique168

⁵ Rapport de la commission d'enquête du SCoT remis le 20 décembre 2016 scot-lille-metropole.org/spip.php?rubrique168

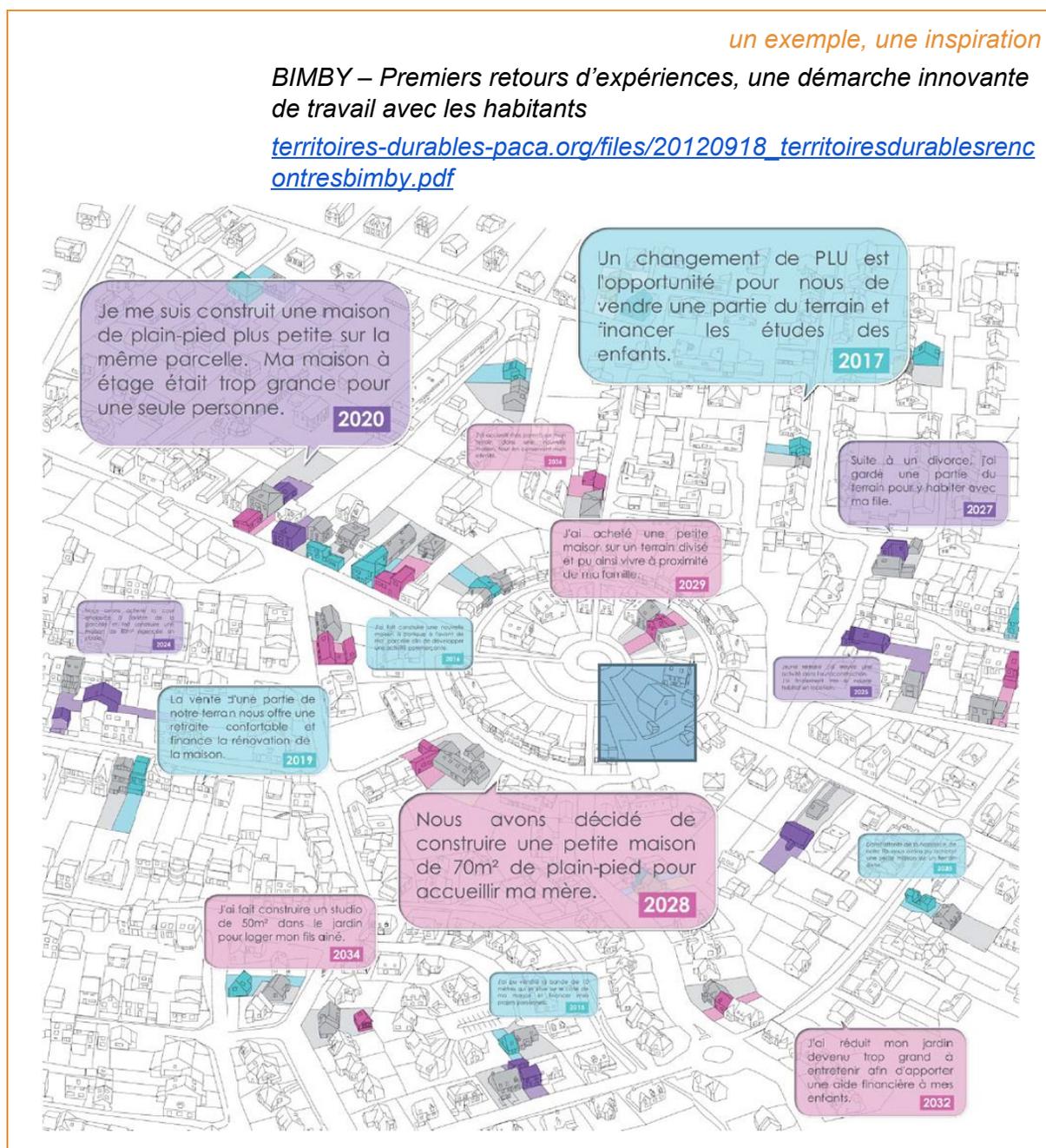
Autour de l'avenue Tassigny, la couleur orange

Les quartiers Grand Saint-André, Cessoie, Bel Air peuvent être concernés par un projet d'intensification douce. Nous proposons de nous inspirer de la démarche BIMBY (*Build In My Back Yard, Construire dans mon jardin*). Cette démarche met en lumière une nouvelle filière de production de logements au sein des tissus pavillonnaires existants. Initiée par les habitants (pour étendre son habitation, vendre une partie de son terrain, diviser un logement devenu trop grand...), la création de logements dans la ville constituée (qui existe d'ailleurs déjà aujourd'hui) doit aussi être maîtrisée et encadrée par la commune. L'évolution du zonage peut être discutée (de UC vers UB c'est-à-dire résidentiel à densité plus élevée) mais c'est un levier pour apporter plus de qualité urbaine sur l'axe Tassigny (excessivement dédié au transit routier) et conforter les noyaux commerçants (Cessoie, Bel Air, Village en Flandres). La parcelle boisée d'Ulysse Trélat doit être valorisée en secteur de parc (SP).

un exemple, une inspiration

BIMBY – Premiers retours d'expériences, une démarche innovante de travail avec les habitants

territoires-durables-paca.org/files/20120918_territoiresdurablesrencontresbimby.pdf



Autour de l'avenue Leclerc, la couleur rouge

L'axe de l'avenue Leclerc doit s'inscrire résolument dans la politique des disques de valorisation des axes de transport (=DIVAT) prescrit par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) : il s'agit de renforcer l'intensité urbaine et commerciale autour des axes forts de transport collectif, en l'occurrence aujourd'hui la Liane et peut-être demain, un tramway ? Il est indispensable que la place de l'automobile soit limitée, afin de rendre plus performant le transport collectif (voies réservées...), que le mode de transport collectif soit performant afin de limiter la place de l'automobile (stationnement, circulation de transit...), de mettre les modes actifs (marche, vélo) au coeur du projet et d'assurer un développement mixte, compact et accessible de la centralité communale. Le classement en zone UA (zone urbaine à caractère central) autour des stations de transport en commun pourrait témoigner de cette ambition. La démarche des contrats d'axes fournit une méthode efficace pour réussir le développement combiné de la ville et des transports collectifs.

un exemple, une inspiration

Le contrat d'axe de la ligne de tramway à Grenoble

www.aurg.org/publication/ligne-e-du-tram/le-contrat-daxe



Autour de l'axe de la Deûle, la couleur bleue

La Deûle traverse notre commune et c'est une vraie pépite pour l'aménagement de Saint-André. Identifié comme le territoire de projet "Canal urbain" par le SCoT, l'axe de la Deûle est pourtant insuffisamment valorisé. Nous proposons un grand projet récréatif et actif reposant notamment sur le rétablissement d'une continuité pédestre et cyclable le long des berges. Au niveau des passages étroits, des pistes cyclables flottantes peuvent être envisagées pour assurer une liaison continue, sorte de cheminement à haut niveau de service. Il est aussi nécessaire de valoriser l'écologie des bords de Deûle et de protéger la biodiversité. Les projets urbains sont nombreux (fin du quartier Sainte-Hélène, Porte de l'Abbaye, ZAC Rhodia...) et peuvent porter une véritable ambition d'écoquartiers tournés vers la Deûle.

un exemple, une inspiration

L'aménagement des bords de la Lys à Courtrai

wbarchitectures.be/fr/architects/SumProject/Reamenagement_des_abords_de_la_Lys/512/



Vers le secteur Euralille, la couleur violet

Savez-vous que l'extrémité de la commune de Saint-André est à 1500 mètres à vol d'oiseau de la gare de Lille Europe ? Que le secteur Jean Caby est potentiellement à moins de 30 minutes à pied d'Euralille et à moins de 10 minutes à vélo ? Malgré la proximité et l'enjeu pour notre commune d'être au contact du quartier d'affaire Euralille et des gares TGV, la marche et le vélo sont largement délaissés sur cet axe au profit d'une liaison autoroutière d'un autre âge. Pour éviter l'impasse de l'automobile (consommation d'un foncier précieux, coupure urbaine, congestion routière, pollution atmosphérique...) sur une liaison de proximité, il faut envisager un axe fort (vélo, marche, éventuellement transport collectif) nécessitant une nouvelle traversée de la Deûle (passerelle piétonne et cyclable entre projet Jean Caby et secteur Cœur de Deûle ?). Au-delà, c'est un grand projet urbain qui pourrait permettre au secteur Euralille et à la commune de Saint-André de se rejoindre (du secteur Romarin de La Madeleine à la friche "Cœur de Deûle").

un exemple, une inspiration

La société Euralille constitue l'outil d'aménagement des collectivités locales ; la commune de Saint-André pourrait la rejoindre pour engager un Euralille 3 sur l'axe Schuman – Cœur de Deûle.

spl-uralille.fr/

